



PROCES VERBAL
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 janvier 2026, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session extraordinaire du mois de JANVIER, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU.
et MMES GARCIA, HUET, PLOQUIN, BUSTON.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 22/01/2026. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/01/2026 a été transmis par écrit aux élus le 22/01/2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2026.

Excusé : Monsieur Thierry CHERRIERE. Monsieur Jean-Michel PELGER.

Représenté : Monsieur Thierry CHERRIERE donne procuration à Madame Jeanine HUET.

Absent : Monsieur Bertrand LOBRY.

Lundi 26 janvier 2026
à 18h30
SALLE DE LA MAIRIE

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance

2) DCM n°2026-06- Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2026

3) Délibérations

Finances locales :

DCM n°2026-07 - Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole à hauteur de 250.000 €

4) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

5) Dates à retenir

Commission budget 2026 : 04/02/2026 à 18h30 avec Monsieur BERTRAND

6) Questions diverses

7) Rappel des dates des prochaines réunions :

- a. Prochaine réunion de travail : 18/02/2026 à 18h30
- b. Prochain conseil municipal : 25/02/2026 à 18h30

A Saint Nicolas de Bourgueil, le 22/01/2026

Monsieur Le Maire
Sébastien BERGER



1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Jean-Pierre CARRE conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2026-06- Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2026

Suite à l'ouverture de séance à 18h30, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 14/01/2026 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Délibérations

FINANCES LOCALES

Délibération n° 2026-07

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole à hauteur de 250.000 €

Afin de financer un besoin ponctuel de trésorerie dans un délai très court, la Commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL peut ouvrir une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la Commune. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Voici ci-dessous la proposition du Crédit Agricole :

PRETEUR : CREDIT AGRICOLE

EMPRUNTEUR : Commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL

Montant : 250.000 €

Durée maximum : 12 mois

Taux variable : index de référence + marge sur index

Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec un taux de plancher de 0,00 %

A titre indicatif, pour janvier 2026 : *Euribor 3 mois moyenné du mois de décembre 2025 : 2.53%, auquel est ajouté une marge de 0.99% soit $2.045\% + 0.99\% = 3.035\%$

Commission d'engagement : 375 € soit 0,15 % du montant total de la ligne (prélèvement par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat).

Paiement des intérêts : Chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des débloquages (base 365 jours).

- **Mode de tirage et de remboursement :** à réception d'une demande écrite de votre part (lettre, télécopie ou courrier électronique), conforme au modèle de « demande d'avis de tirage » ou « demande de remboursement » fourni lors de la signature de la convention.
- **Les dates des tirages et des remboursements** doivent être positionnés sur des jours ouvrés.
- **Chaque avis de tirage ou de remboursement** doit nous parvenir 2 jours ouvrés avant la date souhaitée.
- Pas de frais de mise à disposition des fonds

- **Versements des fonds** via la procédure de crédit d'office auprès du Comptable Public.
- **Remboursement des fonds** via la procédure de débit d'office auprès du Comptable Public.
- **Mise en place** : Signature d'une convention autorisée par le Conseil Municipal.
- **Echéance de la ligne** : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé à cette date fait l'objet d'un mouvement automatique de remboursement par la procédure de débit d'office.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57;

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la Commune,

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250.000 € auprès du Crédit Agricole au taux d'intérêt variable index de référence + marge sur index – Avec index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec un taux de plancher de 0,00 % sur une durée de 12 mois. Conditions précitées ci-dessus.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,

- **D'INSCRIRE** pour l'année 2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts,

4) Décisions du Maire et des adjoints

2025-121	08/01/26	SB	Commande Publique - SDF	Modification départ gaz citerne	DEBERNARD HABITAT	1 237,19 €
2025-122	12/01/26	SB	Commande Publique - SDF	Modification alarme intrusion SDF	SNEF	982,44 €
2025-123	19/01/26	SB	Commande Publique	Balayage de la commune - dv26005	Abserve	6 124,80 €
2025-124	19/01/26	SB	Commande Publique	Produits d'entretien pour la cantine - Devis n°0014744594	PLG	237,12 €
2025-125	19/01/26	SB	Commande Publique	Produits d'entretien ateliers/ mairie - Devis n°0014744639	PLG	295,54 €
2025-126	20/01/26	SB	Commande Publique	Prestation de prélèvements et d'analyses à la cantine scolaire - DE260101076	INOVALYS	840,28 €

5) Dates à retenir

Commission budget 2026 : 04/02/2026 à 18h30 avec Monsieur BERTRAND

6) Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?

7) Prochaines réunions

Prochaine Réunion de travail : mercredi 18 février 2026 à 18h30

Prochain Conseil Municipal + Vote du budget : mercredi 25 février 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h53.

**Le Maire,
Sébastien BERGER**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CARRE**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Pierre Carre, the secretary of the meeting.